



14ème législature

Question N° : 79918	De M. Philip Cordery (Socialiste, républicain et citoyen - Français établis hors de France)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique >politiques communautaires	Tête d'analyse >enseignement supérieur	Analyse > programme Erasmus. extension.
Question publiée au JO le : 19/05/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Date de renouvellement : 26/04/2016 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Philip Cordery attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la faible mobilité internationale des étudiants français des filières médicales et paramédicales. Les bénéfices du programme Erasmus ne sont plus à démontrer, notamment en termes d'employabilité des diplômés. En effet, d'après une étude commandée par la Commission européenne, les jeunes qui étudient ou se forment à l'étranger risquent deux fois moins de devenir chômeurs de longue durée. Or, malgré de tels bénéfices, rares demeurent les étudiants en filières médicales et paramédicales à faire le choix d'effectuer une partie de leur formation à l'étranger. Ainsi, d'après les données de l'Agence Erasmus + France sur la mobilité, les étudiants dans les filières médicales et paramédicales sont sous-représentés. De fait, durant l'année académique 2013-2014, sur 26 919 séjours d'études à l'étranger seuls 1,92 % étaient effectuées par des étudiants du domaine de la santé. De la même façon, ils ne représentaient que 2,69 % des étudiants ayant effectué une mobilité professionnelle. Il souhaiterait savoir quel levier la ministre souhaite mettre en place pour encourager et faciliter l'accès des étudiants des filières médicales et paramédicales au programme Erasmus, notamment dans l'optique d'accroître leur employabilité.